Nations Unies S/PRST/2005/13



Conseil de sécurité

Distr. générale
14 mars 2005
Français
Original: anglais et français

Déclaration du Président du Conseil de sécurité

À la 5141e séance du Conseil de sécurité, tenue le 14 mars 2005, dans le cadre de l'examen par le Conseil de la question intitulée « La situation au Burundi », le Président du Conseil de sécurité a fait la déclaration suivante au nom du Conseil :

> « Le Conseil de sécurité salue l'approbation par le peuple burundais de la Constitution de l'après-transition, lors du référendum du 28 février 2005 dont les résultats définitifs viennent d'être proclamés. La très large participation des citoyens burundais, qui ont massivement voté en faveur de la Constitution, témoigne de leur adhésion au processus de paix. Il s'agit d'un événement important pour le Burundi et pour toute la région africaine des Grands Lacs.
>
> Le Conseil de sécurité appelle tous les Burundais à demeurer engagés dans la voie de la réconciliation nationale, car de nouvelles étapes restent à franchir. Il invite en particulier les dirigeants politiques du pays à œuvrer ensemble dans l'objectif commun de tenir rapidement des élections locales et nationales qui soient libres et transparentes. Il encourage la communauté des donateurs à continuer d'apporter son aide à cette fin. »

05-26980 (F) 140305 140305